



AGRIVOLTAÏSME

Enjeux, points de vigilance, critères d'acceptabilité

Le contexte de la transition énergétique

- Aucun système de production d'énergie n'est totalement vertueux
- Certains sont plus destructeurs ou plus dangereux et/ou potentiellement catastrophiques pour l'environnement et l'humanité.
- La nécessaire transition énergétique repose 2 piliers : mettre l'accent sur la sobriété énergétique et tourner le dos aux énergies fossiles et fossiles grâce aux énergies renouvelables
- Choisir les modes de production les moins dommageables
- Soumettre chaque projet à une analyse afin de minorer les impacts négatifs
- Identifier les enjeux, points de vigilance et critères d'acceptabilité

Photovoltaïsme et agrivoltaïsme

- le photovoltaïsme au sol pour:
 - les surfaces artificialisées (bâtiments, parkings),
 - les terrains pollués (anciennes décharges),
 - les anciens sites miniers ou carrières (sans enjeux biodiversité),
 - les surfaces non agricoles (délaissés routes, autoroutes et voies ferrées)
- L'agrivoltaïsme pour les surfaces agricoles (élevage, viticulture, arboriculture, maraîchage, etc...) dès lors qu'il n'y a pas de conséquences graves pour la biodiversité, que la priorité reste à la production agricole et que la pérennité de celle-ci soit garantie.

Journée fédérative 13.04.2024 - Agrivoltaïsme



Photovoltaïsme et agrivoltaïsme

Pour la Mayenne, atteindre l'objectif de 50% d'ENR en 2030 passe par :

- le développement du photovoltaïsme sur surfaces non agricoles.
Actuellement la Mayenne développe 2 MW /mois (bat. Indus. et agri., ombrières)
- Le développement de l'agrivoltaïsme soit environ 20 projets pour 600ha en Mayenne (ce qui représente environ 100 000ha au niveau national; à titre indicatif, les agro-carburants occupent 800 000 ha en France avec un bilan global désastreux)
 - Soit 0,01% de la SAU
 - Soit 2 projets par Communauté de Communes
- La poursuite de l'éolien

Journée fédérative 13.04.2024 - Agrivoltaïsme



Enjeux et points critiques pour aborder un projet agrivoltaïsme

- **Enjeux juridiques :**
 - Conformité à la législation actuelle dont le décret agrivoltaïsme du 08/04/2024
 - Concertation en amont et accessibilité aux informations
 - Démantèlement et remise en état

- **Enjeux « citoyens »**
 - Répartition territoriale de l'ensemble des projets
 - Implication des citoyens (ouverture à l'investissement participatif) et des collectivités locales (réserver une part de la production à la consommation locale)
 - Intégration paysagère du projet dans son environnement (co-visibilité)

Journée fédérative 13.04.2024 - Agrivoltaïsme



Enjeux et points critiques pour aborder un projet agrivoltaïsme

- **Enjeux économiques :**
 - Répartition des retombées économiques entre les acteurs (propriétaire, fermier, collectivités)
 - Distance par rapport à un poste de raccordement électrique
 - Emprise foncière, densité des panneaux

- **Enjeux techniques**
 - Adaptation de la technique à la production agricole (et non l'inverse)
 - Nombre de pieux (pieu central de préférence)
 - Technique de pose des pieux (sans béton)
 - Hauteur des panneaux (en bas et en haut de pente)
 - Panneaux mobiles ou fixes
 - Passage des eaux de pluie entre 2 panneaux contigus
 - Nombre de postes de transformation
 - Importance et nature des voiries d'accès et de maintenance
 - Technique de nettoyage des panneaux (sans produits chimiques ni détergents)

Journée fédérative 13.04.2024 - Agrivoltaïsme



Enjeux et points critiques pour aborder un projet agrivoltaïsme

- Enjeux « biodiversité » :
 - Conformité et exhaustivité de l'étude d'impact
 - Continuité écologique, maintien, densification et/ou création de haies
 - Limitation de la taille de chaque parcelle clôturée
 - Intégration de passages pour la faune
 - Préservation et/ou création de différents biotopes (ruisseaux, mares, ronciers, pierrés, etc...)
 - Mise en place d'un suivi faune/flore, avant, pendant et après le chantier

- Voir aussi le « photoscope » sur le site FNE

Journée fédérative 13.04.2024 - Agrivoltaïsme

Décret AV 8/4/24

